

**Présents:** Mmes Michèle DASNOY, Ghislaine LARTIGUE, Sandrine ROCCHIETTI, Nathalie ROSSI, M. Patrick CREMA, Guillaume LEJEUNE, Damien NOGUES, Alain PERRY, Jean-Marie ROBERT, Philippe ROCCHIETTI.

**Absents excusés :** M Jeremy DACOSTA qui a donné pouvoir à Jean-Marie ROBERT

#### 1- Vote du budget 2020

Le budget prévisionnel 2020 a été présenté aux membres du conseil municipal.

Les dépenses de fonctionnement sont de 235742,42 €.

Les recettes de fonctionnement sont de 226 624,00 €.

Le budget de fonctionnement présente donc un déficit de 9 118,42 €.

Les dépenses d'investissement sont de 114 226,78 €.

Les recettes d'investissement sont de 113 255,58 €.

Le budget d'investissement présente un déficit de 971,20 €.

Compte-tenu de l'excédent de 196 115,93 € en fin d'année 2019, le solde prévisionnel en fin d'année 2020 devrait être de 186 026,31 €.

Le débat à porter en autres sur les investissements qui seraient à engager en les priorisant pour 2020 / 2021.

Il en ressort qu'il faut prévoir en priorité :

- La fermeture des toilettes et lavabos des salles de classe et centre de loisirs situées à l'étage dans le gymnase. En effet, lorsque ces salles ont été construites, les toilettes et lavabos n'ont pas été fermés et donnent donc directement dans le gymnase. Il peut y faire très chaud l'été et surtout très froid l'hiver,
- L'équipement de la commune en bâches incendie,
- Le remplacement de frigos et pianos trop vétustes dans la salle des fêtes,
- L'achat d'un columbarium supplémentaire (il ne reste que deux places) et d'un bac de recueil des cendres dans le jardin du souvenir.

#### 2- Amortissement des fonds de concours « éclairage public » versés à l'agglomération d'Agen

La compétence « éclairage public » est une compétence de l'agglomération d'Agen. Les travaux de rénovation de l'éclairage public du village ont donc été réalisés et payés par l'agglomération d'Agen à 90%. Les 10% restants sont payés par la commune au titre de sa participation à l'effort financier. Ce montant est appelé fonds de concours.

Ce montant doit être amorti. Le montant annuel amorti sera une dépense de fonctionnement et une recette d'investissement de l'année, c'est-à-dire que le solde annuel de l'opération sera nul.

Le montant à amortir, payé en 2019, est de 15863,66 €. Il a été décidé de l'amortir en 15 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité.

### **3- Taux d'imposition des taxes 2020**

Il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux.

Les taux d'imposition 2020 proposés sont:

Taxe foncière bâti :	11,06 %
Taxe foncière non bâti :	87,00 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité vote les taux d'imposition 2020 ci-dessus.

### **4- Délibération pour l'élection des délégués de la commune au SDEE 47**

La commune est adhérente au Syndicat d'Electricité et d'Energies du Lot et Garonne (SDEE 47), qui est l'autorité organisatrice du service public de distribution de l'énergie électrique sur l'ensemble du territoire du département.

Le conseil municipal, après avoir voté, a élu à l'unanimité Mme Sandrine ROCCHIETTI et Mme Michèle DASNOY comme déléguées titulaires, Mme Nathalie ROSSI et M Philippe ROCCHIETTI comme délégués suppléants.

### **5- Délibération pour l'élection des délégués au SIVU 47**

La commune est adhérente au Syndicat départemental à vocation Unique (SIVU) de Caubeyres.

Le conseil municipal, après avoir voté, a élu à l'unanimité Mme Nathalie ROSSI et M Jean-Marie ROBERT comme délégués titulaires à cette entité.

### **6- Délibération pour le choix des membres de la Commission de Contrôle des Impôts Directs (CCID)**

Conformément au paragraphe 1 de l'article 1650 du code général des impôts, une commission communale des impôts directs doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- Du maire,
- De 6 commissaires et
- De 6 commissaires suppléants

pour les communes de moins de 2000 habitants.

Considérant que les commissaires doivent être de nationalité Française ou ressortissants d'un état membre de l'UE, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits au rôle des impôts directs locaux dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de soumettre aux services de l'état une liste de 24 personnes en vue de l'instauration de la commission Communale des Impôts Directs.

Les services de l'état désigneront les 6 commissaires titulaires et les 6 commissaires suppléants dans cette liste.

**7- Délibération pour le choix des membres de la Commission Locale d'Information de Golfech (CLI)**

La commune est membre de la CLI de Golfech.

Le conseil municipal, après avoir voté, a élu à l'unanimité Mme Ghislaine LARTIGUE comme délégué titulaire et M Guillaume LEJEUNE comme délégué suppléant à cette entité.

**8- Révision du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**

Le PCS qui définit l'organisation communale en cas de crise météorologique ou technologique (tempête, inondation, accident nucléaire...) doit être mis à jour. Il devra intégrer la liste des personnes isolées vulnérables de la commune.

Sandrine ROCCHIETTI pilotera cette mise à jour avec l'appui de Nathalie ROSSI, Patrick CREMA, Damien NOGUEZ, Guillaume LEJEUNE, Michèle DASNOY, Ghislaine LARTIGUE.

**9- Divers**

Recensement de la population

Un recensement de la population sera réalisé du 21 janvier au 20 février 2021.

Le coordonnateur communal sera notre secrétaire de mairie : Françoise VIGNAUD.

Nous devons désigner un agent recenseur au second semestre 2020.

Entretien des Nauzes

L'agglomération d'Agen, qui a la compétence d'entretien des Nauzes, a décidé de regrouper dans un marché unique et pluriannuel l'ensemble des prestations d'entretien sur tout le territoire de l'agglomération.

De ce fait, il n'y a pas eu d'entretien en 2019.

Ce nouveau marché prendra effet en fin d'année 2020 et continuera sur un rythme annuel.

Travaux d'installation de la fibre optique

Les travaux d'installation du réseau principal de la fibre vont commencer. Un coffret sera installé sur le mur du château Saint philipp. Il sera alimenté en aérien à partir de Caudecoste jusqu'à la maison « Dosba » puis traversera sous la départementale et continuera en souterrain jusqu'au coffret.

Potentiel de développement de l'énergie photovoltaïque

Le SDEE 47 propose aux communes d'évaluer le potentiel de développement de l'énergie photovoltaïque sur leur patrimoine. Cette étude, si elle était favorable, pourrait déboucher sur l'installation de panneau photovoltaïque financée par le SDEE 47. En échange, la commune pourrait bénéficier d'une redevance pour la mise à disposition du domaine public.

Nous demanderons donc au SDEE 47 de réaliser une étude pour les bâtiments communaux.

